# Légende

A titre informatif :

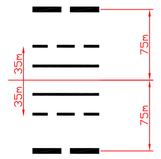


Marges de recul: 75 mètres
L.111.1.4

A titre informatif :

Zone de protection de 300m autour de la ressource en eau du LIGNON

Limites des zones

Limites de la ZAD - arrêté préfectoral en date du 30 mars 2006

U Zones où les constructions sont autorisées

Ue Zones où les constructions à vocation industrielle ou artisanale sont autorisées

N Zones naturelles où seules l'adaptation, la réfection on l'extension du bâti ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisés

A titre informatif :

* Bâtiments agricoles

ZAD- 30 mars 2006

Département de la Haute-Loire

Commune de LAPTE

2C-R1

Zonage 1/5 000

Révision n°1

Réalités
Bureau d'études
34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel.: 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-fr.fr

| | Délibération du Conseil Municipal | Arrêté préfectoral |
|---|---|---|
| Approbation | 20/01/2006 | 28/03/2006 |
| Révision n°1 | 22/06/2009 | 19/08/2009 |